



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3199

Approbation d'une convention d'objectif entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et le Ministère de l'Education Nationale dans le cadre du dispositif "le Patrimoine et Moi"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loic

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3199 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIF ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEES GADAGNE ET LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "LE PATRIMOINE ET MOI" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 2005, l'Education Nationale et la Ville de Lyon ont noué un partenariat autour du dispositif « le patrimoine et moi » pour initier et valoriser des projets d'éducation au patrimoine en direction des scolaires.

L'accompagnement de ce dispositif est mené conjointement par le chargé de projet médiation des territoires des Musées Gadagne et les conseillers pédagogiques en arts visuels de la DSDEN.

Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- aider les enfants à comprendre leur environnement proche, à s'approprier leur ville et son patrimoine à travers la notion d'habiter, essentielle au cycle 3 ;
- contribuer au parcours citoyen de l'élève en l'aidant à devenir un citoyen responsable à partir de l'étude du patrimoine de proximité ;
- permettre à l'élève de vivre un temps fort de son parcours artistique et culturel en éduquant son regard, en rencontrant des acteurs et spécialistes reconnus des arts, de la culture et du patrimoine, en s'interrogeant sur le sens et le devenir de ce patrimoine qui est le sien ;
- permettre la construction de compétences à partir du patrimoine de la ville de Lyon, dans les différents domaines disciplinaires (Français, Histoire et géographie, Enseignements artistiques et histoire des arts, Enseignement moral et civique, Sciences et technologie).

Le dispositif s'adresse aux élèves de cycle 3 sur le temps scolaire.

Chaque enseignant se voit proposer un accompagnement (un temps de réunion en septembre afin de présenter le dispositif, le calendrier et la procédure de travail, une formation de 3 heures sur les aspects patrimoniaux...). L'enseignant s'engage à participer à cette formation, conjointement organisée (préparation et animation) par la DSDEN du Rhône et les Musées Gadagne.

Les élèves bénéficient de deux temps de travail consacrés à la question du patrimoine.

Un premier temps général de sensibilisation à la notion de patrimoine en début d'année scolaire (sur le 1er semestre) sur 3 jours répartis entre le 15 novembre et le 15 décembre.

A l'issue de ce premier temps de sensibilisation au plus tard le 15 décembre, les enseignants choisissent une des trois grandes thématiques qu'ils souhaitent voir développer pour la seconde période de travail avec les élèves qui sont :

- Thème 1 : A la rencontre des bâtiments de ma ville / Patrimoine architectural. Evolution urbanistique/architecturale, image de la ville, les monuments et bâtiments.

- Thème 2 : A la rencontre des habitants de ma ville / Patrimoine immatériel. Métiers, savoir-faire, vie quotidienne, pratiques, rituels, mémoires urbaines.

- Thème 3 : A la rencontre des espaces naturels de ma ville / Patrimoine naturel. Fleuves, espaces verts, gestion des risques, urbanisme (modes doux, visée écologique).

Un second temps est consacré à l'exploration de la thématique patrimoniale retenue par l'enseignant. Il se présente sous la forme d'un cycle comprenant 4 interventions réparties sur une temporalité courte d'un mois environ.

Une forme de restitution est choisie de manière à garder des traces du travail effectué par les élèves. Ce principe de restitution est important pour la valorisation du patrimoine car il permet d'identifier le dispositif, expliciter en quoi il consiste, présenter et interpréter les résultats. Ces trois objectifs concernent autant les écoles participantes ou potentiellement candidates, que les partenaires intervenants, les habitants du territoire et les autorités de tutelles.

La forme de restitution choisie pourra être présentée à l'occasion de la fête de l'école en fin d'année.

En outre, le travail réalisé par les élèves sera valorisé par le biais d'outils de communication qui seront adaptés en fonction des besoins. Le site internet des Musées Gadagne et / ou des réseaux sociaux permettront de communiquer auprès des parents, des partenaires et du grand public.

Les enseignants s'engagent sur une année sur un cycle.

Les classes peuvent travailler sur la question du patrimoine de manière complémentaire au projet d'école.

Le dispositif est proposé à 10 classes maximum.

La sélection des écoles s'appuie sur l'expertise des conseillers pédagogiques et leur capacité à identifier les classes et écoles qui n'ont pas ou peu monté de projets patrimoniaux, artistiques et culturels.

Une commission thématique réunissant les Musées Gadagne, les Archives de Lyon, les conseillers pédagogiques en art visuel et la Direction de l'Education proposera à l'arbitrage de l'élu-e à l'Education les classes pré ciblées.

Une convention d'objectif entre la ville de Lyon et le ministère de l'éducation nationale formalise ce partenariat pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission culture, patrimoine, droits des citoyens, événements ;

DELIBERE

1. La convention d'objectif susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et le Ministère de l'Education Nationale, dans le cadre du dispositif « patrimoine et moi », est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER